

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-228

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2020-228

**Association Sofilm Summercamp - Année 2020 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association SOFILM Summercamp a été créée pour favoriser le développement et la promotion de la culture cinématographique. Pour cela, l'association organise des résidences d'écriture dans le but de produire des films (longs et courts métrages), des festivals, et toute manifestation ou entreprise favorisant la diffusion d'œuvres cinématographiques.

Dans ce cadre, elle s'est engagée dans l'organisation et l'animation de résidences dédiées au long métrage de genre, afin de favoriser le renouvellement de ce format d'œuvre cinématographique en France.

Bénéficiant du soutien financier de Bordeaux Métropole, abondé depuis 2018 par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la première session de ces résidences a débuté à l'automne 2017 sur le territoire de Bordeaux Métropole à Floirac et à Bordeaux.

Les premiers projets retenus sont en cours de développement, ou ont déjà abouti, comme le long métrage "La Nuée" de Jérôme Genevray et Franck Victor, avec Alice Isaaz (sociétaire de la Comédie Française). Ce projet issu de la première édition des résidences So Film, avait été retenu dans la sélection officielle de la Semaine de la critique du Festival de Cannes 2020.

Bordeaux Métropole a souhaité soutenir cette initiative des acteurs d'un écosystème en plein développement, au travers d'une convention de partenariat. Les premiers résultats de cette initiative ont incité le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à proposer de renforcer sa contribution au financement de ces résidences à partir de 2018, en abondant la subvention allouée par Bordeaux Métropole.

La convention pluriannuelle de coopération pour le cinéma et l'image animée conclue entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux l'Etat (DRAC-Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine), et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre de sa politique de coopération avec les collectivités territoriales a été votée par Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018.

La convention permet de soutenir les initiatives de la Métropole et de la ville en faveur du cinéma et de la création numérique par un abondement de 150K€ de la part de l'Etat au titre du mécanisme 1€ de l'Etat pour 2€ de la collectivité en faveur des résidences d'écriture long métrage de cinéma de genre SoFilm (150K€ BM / 75K€ CNC) et du Fonds de soutien à la création numérique et nouveaux formats (125K€ BM / 25K€ DGAC / 75K€ CNC) dont les premiers lauréats ont été annoncés le 10 avril 2019 à l'issue du premier appel à projets lancé en décembre 2018.

C'est une illustration concrète de la dynamique commune entre la Métropole et la ville de Bordeaux basée sur

la complémentarité de leurs compétences dans le domaine du cinéma et de l'image animée, conciliant les approches économique et culturelle en faveur de la promotion et de l'attraction de talents créatifs au sein du territoire.

En 2020, les Résidences Sofilm poursuivent l'accompagnement des projets sélectionnés en 2018. Cette troisième édition suit le même schéma que la précédente qui avait fait entrer le « polar » et le « thriller » dans les genres développés. Les axes forts de cette édition sont :

- une présence encore renforcée de la littérature dans les résidences, avec le double d'écrivains accueillis, c'est à dire une dizaine ;
- un focus particulier sur la comédie musicale
- une place encore plus prépondérante donnée au territoire métropolitain avec l'installation opérationnelle du studio d'effets spéciaux Digital district, partenaire des résidences, à Bordeaux.

Pour l'exercice 2020, conformément à la convention pluriannuelle de coopération pour le cinéma et l'image animée conclue entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux l'Etat, il est proposé de soutenir Sofilm Summercamp, à hauteur de 225 000 € (dont 75 000 € d'abondement du CNC) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 417 027 €.

✓ Rappel des principaux indicateurs financiers :

	Budget 2020	Budget 2019	Budget 2018
Charges de personnel / budget global	23.1%	23.1	21 .5%
% de participation de BM / Budget global	36.0% hors abondement CNC	36.0% hors abondement CNC	35.8% hors abondement CNC
% de participation des autres financeurs / Budget global	64.0% abondement CNC compris	64.0% abondement CNC compris	64.2% abondement CNC compris

L'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, prise en application de l'article 11 8°) de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a délégué au Président l'ensemble des attributions du Conseil de Bordeaux Métropole qui pouvaient lui être déléguées par le Conseil, notamment les décisions d'octroi des subventions.

Dans ce cadre, afin de ne pas affaiblir davantage la trésorerie des associations déjà lourdement fragilisées par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'arrêté du Président n°2020/BM-403 du 4 mai 2020 a autorisé le versement d'une avance de 120 000 € à l'association Sofilm Summercamp. Cette avance vient en déduction de la somme allouée au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 225 000 € (ce montant inclut l'abondement du CNC de 75 000 €).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée votée par Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018.

VU la demande formulée par l'organisme en date du 18 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et que la présence à Bordeaux d'une opération telle que les Résidences So Film de long métrage de genre représente une opportunité majeure de structuration et de mise en valeur de cette filière.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 225 000 €, qui comprend 75 000 € d'abondement du CNC, en faveur de l'association Sofilm Summercamp, déduction faite de l'acompte de 120 000 € déjà versé.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--